



Baromètre de l'attractivité des territoires

Aller de l'avant, malgré tout

3^e édition — Mars 2026

Une édition 2026 pour prendre le pouls des chefs d'entreprises et des collectivités territoriales

Les intentions d'implantation des chefs d'entreprises en France à horizon 18-24 mois

L'analyse repose sur les données Ancoris, issues de plus de 9 000 entretiens téléphoniques réalisés en 2025 avec des dirigeants d'entreprises françaises et internationales portant des projets d'implantation en France.

Les attentes, priorités et difficultés des collectivités territoriales

Une enquête a été menée auprès de 156 collectivités et acteurs locaux, interrogés du 15 octobre au 31 décembre 2025. Une vingtaine de questions ont permis d'évaluer l'importance accordée aux enjeux d'attractivité, d'identifier les freins perçus à l'implantation d'entreprises et enfin de faire ressortir les actions jugées prioritaires.

Regards croisés

Ces deux volets permettent de mettre en perspective les intentions d'investissement des entreprises et les retours des décideurs locaux, au plus près des réalités de terrain.

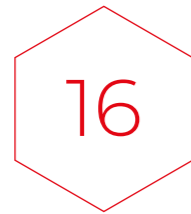
Sommaire



Synthèse de l'étude



Les intentions d'investissement des chefs d'entreprises sont toujours en baisse



Les collectivités territoriales sont encore optimistes, mais jusqu'à quand ?



Emploi, foncier, immobilier : tiercé gagnant des attentes pour les entreprises et les territoires



Aller de l'avant, malgré tout



Méthodologie et remerciements

Édito

Les territoires s'affirment comme les nouveaux alliés de confiance des entreprises

L'économie française traverse une période de doutes et de transformations profondes et les résultats de cette 3^e édition de notre baromètre confirment une tendance de fond : avec un recul des intentions d'implantation des chefs d'entreprises de 18 % entre 2024 et 2025, le ralentissement se poursuit et témoigne d'une prudence réelle des dirigeants face aux incertitudes nationales et internationales.

Pourtant, cette édition 2026 souligne également la vitalité qui s'exprime localement. Face à l'instabilité politique nationale, les territoires confirment leur rôle d'ancrage et l'échelon local demeure le partenaire de confiance des chefs d'entreprise. L'investissement se concrétise là où les solutions foncières, énergétiques et humaines sont prêtes.

Dans ce contexte, le mot « souveraineté » doit désormais dépasser le stade du slogan pour devenir une stratégie offensive traduite en actes à toutes les échelles. Des stratégies d'achats publics à la structuration des filières, jusqu'aux négociations internationales, chaque décision compte. Face à l'ardeur des autres puissances mondiales, l'État et l'Union Européenne doivent impérativement sortir de leur neutralité normative. La souveraineté industrielle, agricole, éducative ou numérique est une condition de survie pour notre modèle social.

Cette bataille pour notre indépendance repose sur deux piliers majeurs :

→ La réindustrialisation volontariste : la protection de nos filières et la simplification de l'acte de bâtir sont prioritaires tout en maintenant de hautes exigences environnementales.

→ La maîtrise technologique et l'IA : l'essor exponentiel de l'intelligence artificielle constitue un enjeu d'indépendance. La maîtrise de nos capacités de calcul et de nos données est la seule alternative à une vassalité de fait et nos territoires ont vocation à devenir les réceptacles de cette nouvelle infrastructure souveraine.

Cette mutation impose une réinvention de nos modes d'action. L'attractivité exige désormais une ingénierie territoriale sur-mesure capable de fédérer des écosystèmes performants mais aussi d'être plus productif, plus efficace, plus exigeant.

La réussite de la réindustrialisation repose aussi sur la capacité à synchroniser le développement économique, les offres d'ingénierie financière et la formation professionnelle. Transformer les compétences locales et adapter les parcours d'apprentissage aux réalités des filières industrielles constituent en particulier des fondamentaux pour réussir.

Ce baromètre n'est pas qu'un état des lieux, il souligne la nécessité d'aller de l'avant et de nous redonner les moyens d'agir.



Yannick Musseta
Directeur du développement, Ancoris



Christophe Lasnier
Directeur général adjoint, SCET

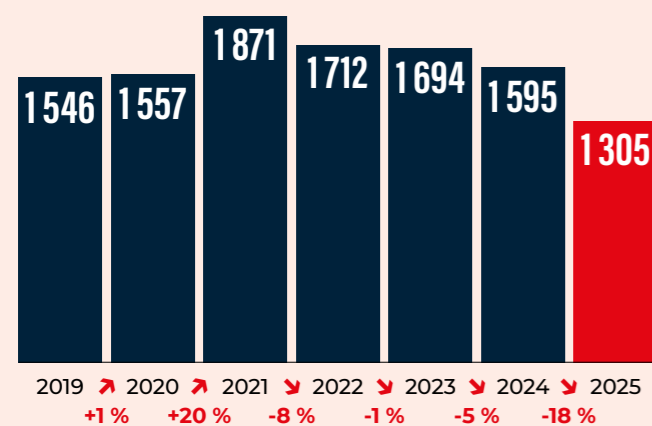
Synthèse de l'étude

1 L'année 2025 est marquée par un recul de 18 % des projets d'investissement détectés sur les territoires

Un recul global des projets d'investissement est observé sur les territoires

Le nombre total de projets détectés a diminué de 18 % entre 2024 et 2025, passant de 1 595 à 1 305 projets. C'est le niveau le plus bas atteint depuis 2019 et cette tendance s'inscrit, tout en progressant, dans le contexte déjà observé l'an dernier de l'arrêt des mesures de relance post-covid qui avaient dopé les projets économiques pendant deux ans.

Nombre de projets d'implantation détectés en France par Ancoris



Données issues des projets d'implantation détectés et traités par Ancoris

Si certains secteurs affichaient des signes de résilience ou de reprise en 2024, **cette année la tendance est baissière tous secteurs confondus.**

Ainsi, le secteur logistique connaît une rechute des projets de 26 % et le secteur tertiaire poursuit son repli de 8 % par rapport au nombre de projets détectés en 2024.

La dynamique de réindustrialisation est également en repli dans un contexte national instable et incertain

En 2025, le nombre de projets industriels a chuté de 10 %, passant de 329 en 2024 à seulement 295. Ce recul s'inscrit cette année dans un contexte national particulièrement incertain pour les entreprises et leurs investissements.

1ère place

pour la filière industrielle, considérée comme la plus stratégique par les décideurs locaux¹ en 2025.

2/3

des décideurs locaux considèrent que le contexte politique national influe fortement sur l'évolution de l'attractivité de leurs territoires¹.

L'ensemble de ces évolutions appelle un sursaut de l'action publique pour endiguer **cette tendance baissière des intentions d'investissements** et **permettre aux entreprises de relâcher la prudence** grâce à un contexte national plus apaisé. Réindustrialiser nécessite de la persévérance et de la clarté dans les orientations politiques, mais aussi un minimum de stabilité sur le plan fiscal et réglementaire.

¹ Enquête SCET – Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

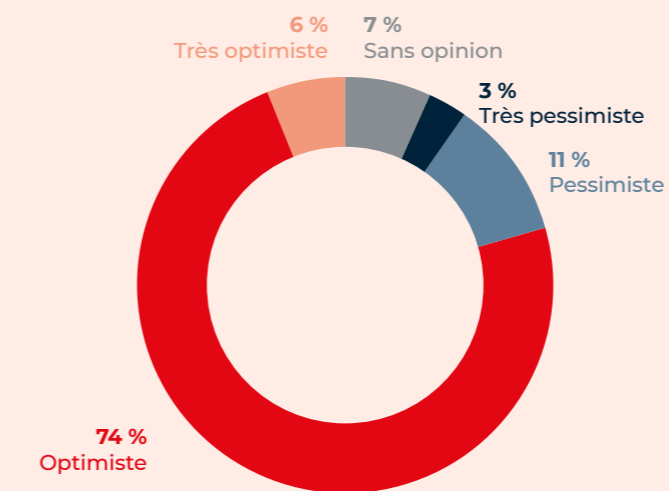
2 Les collectivités territoriales restent (encore) optimistes mais réévaluent leurs priorités face à une pression budgétaire croissante

Les collectivités territoriales sont optimistes mais les signaux de prudence et d'inquiétude augmentent

En 2025, **8 décideurs locaux sur 10 se déclarent encore optimistes ou très optimistes pour leur territoire.**

Si cela reste une tendance très positive, le pessimisme gagne toutefois du terrain puisque le nombre de répondants « très optimistes » a chuté de 8 points entre 2024 et 2025.

Êtes-vous optimiste pour le développement et l'attractivité de votre territoire ?

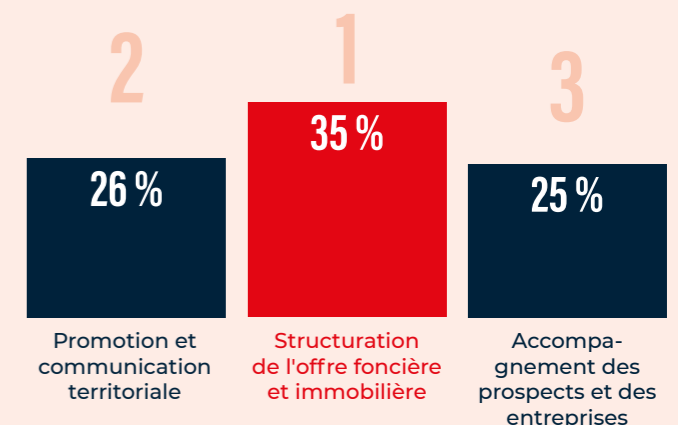


Enquête SCET – Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

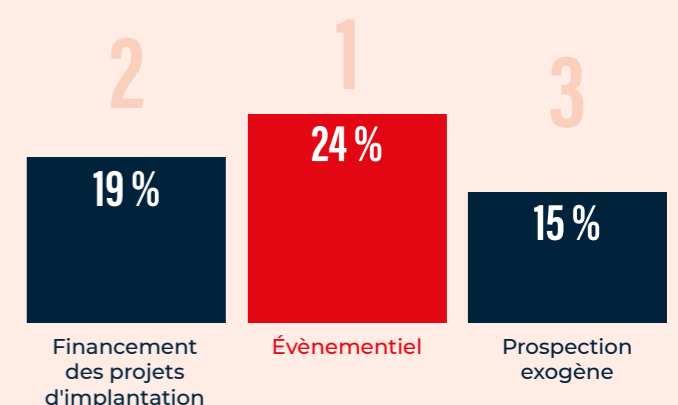
La pression budgétaire croissante se fait ressentir et oblige à des arbitrages sur les priorités

En 2025, les budgets dédiés à l'attractivité économique des territoires ont **majoritairement stagné** et la pression budgétaire a conduit à **recentrer les moyens financiers sur des leviers opérationnels directs.**

Top 3 des postes budgétaires en augmentation en 2025 au sein des collectivités interrogées



Top 3 des postes budgétaires en baisse en 2025 au sein des collectivités interrogées



Enquête SCET – Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

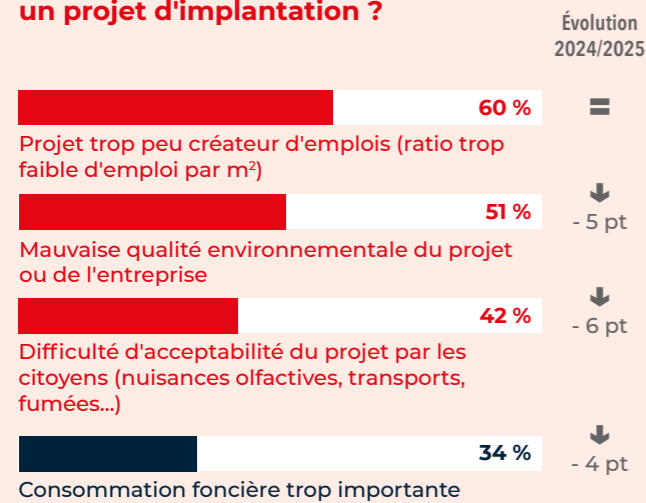
3

Emploi, foncier, immobilier : tiercé gagnant des attentes pour les entreprises et les territoires

La création d'emplois reste le premier critère de sélection des projets d'implantation pour les territoires

Cette exigence socio-économique s'accompagne d'une attention soutenue portée à la qualité environnementale des projets, les critères liés à l'environnement demeurant prépondérants dans l'évaluation des projets.

Quelles sont les principales raisons qui pourraient pousser votre territoire à refuser un projet d'implantation ?



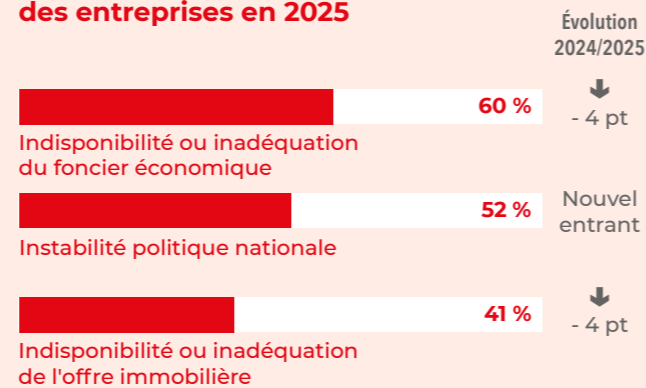
Enquête SCET – Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

Des projets qui doivent être acceptables et acceptés par les citoyens : interrogés sur les principales raisons qui poussent leur territoire à refuser un projet d'implantation, les collectivités sont nombreuses à avancer des préoccupations environnementales et l'acceptabilité des projets.

La disponibilité du foncier et l'instabilité politique nationale sont les deux premiers freins à l'implantation d'entreprises sur les territoires

Alors que les entreprises recherchent de plus en plus de foncier pour leurs projets, les territoires disposent de moins en moins de ressources mobilisables. Cette pression pousse les collectivités à exercer une sélectivité accrue, notamment en écartant les projets trop consommateurs de foncier par rapport au nombre d'emplois créés.

Les trois principaux freins à l'implantation des entreprises en 2025



Enquête SCET – Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

Du côté des entreprises, les **stratégies d'implantation se traduisent par une recherche accrue de maîtrise du risque et de souplesse**. La location reste la modalité dominante et progresse légèrement pour représenter 50 % des projets en 2025, tandis que la recherche de locaux existants reste majoritaire (63 % des projets).

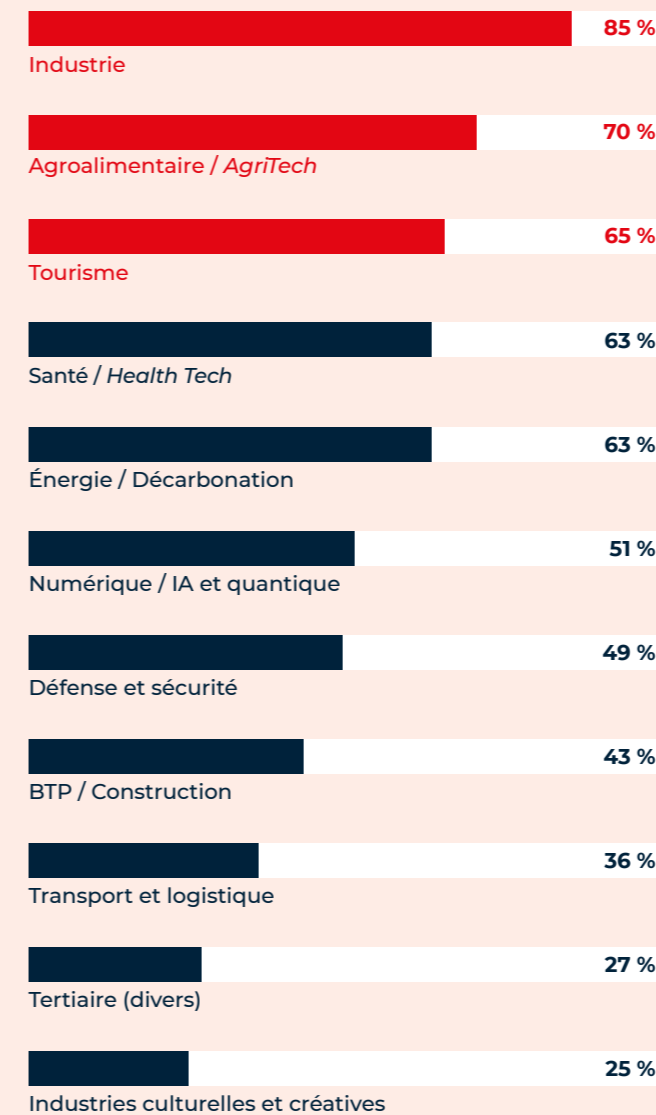
4

Les collectivités privilégient les filières souveraines et territorialisées pour soutenir leur développement

L'accueil et le soutien à l'industrie est un pilier de l'attractivité pour les territoires interrogés

Juste derrière l'industrie, plusieurs filières à fort impact sont également identifiées comme stratégiques par les collectivités, en lien direct avec des stratégies territorialisées : l'agroalimentaire, le tourisme, la santé et les *Health Tech*, ainsi que l'énergie et la décarbonation. Les industries de défense se classent en 7^e position dans un contexte où la filière devrait connaître une croissance au cours des prochaines années.

Quelles filières stratégiques souhaitez-vous développer sur votre territoire ?



Enquête SCET – Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

La simplification réglementaire est l'attente n°1 des collectivités vis-à-vis de l'État

Les décideurs territoriaux attendent avant tout de l'État des évolutions du cadre législatif et réglementaire afin de **lever certains freins à l'implantation des entreprises**. Réduction des délais ou encore sécurisation des projets, la simplification de ce cadre s'impose comme une priorité majeure, largement partagée quel que soit l'échelon territorial.

80 %

des collectivités interrogées attendent de l'État une simplification du cadre réglementaire dans le domaine de l'urbanisme, du droit du travail ou encore de l'environnement.

51 % des collectivités interrogées expriment également leur souhait d'un **nouvel acte de décentralisation**, visant à renforcer le rôle des territoires dans la conduite des politiques d'attractivité et de développement économique.

Les collectivités ne sont cependant que 14 % à attendre de l'État une amélioration du niveau éducatif et de la place de la France dans les classements éducatifs alors que la situation se dégrade fortement depuis une vingtaine d'années et que le niveau de formation du pays constitue le socle de sa compétitivité et de son attractivité.

Les intentions d'implantation des chefs d'entreprises sont toujours en baisse

La dynamique des projets d'implantation poursuit sa baisse en 2025, tous secteurs confondus

Avec 1 305 projets d'implantations détectés en 2025, la dynamique de contraction se poursuit pour la 4^e année consécutive

d'investissement, et une dégradation de la compétitivité accentuée sur certains secteurs, vis-à-vis notamment de la Chine et des États-Unis.

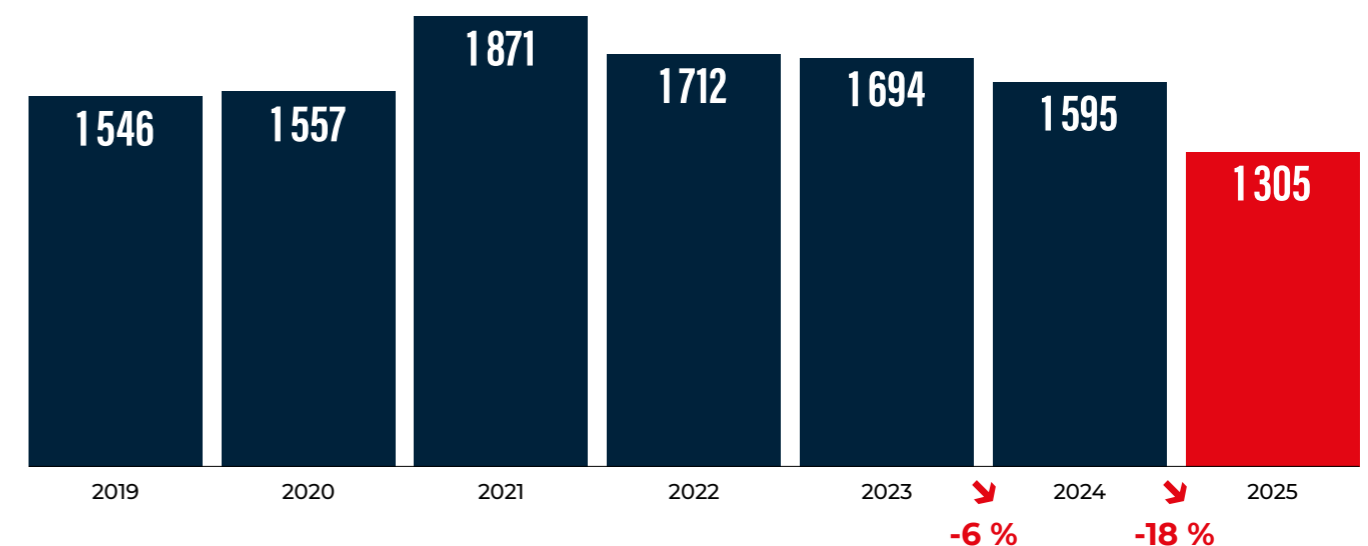
Le nombre de projets détectés atteint son niveau le plus bas depuis 2019, dans un contexte d'arrêt des mesures de relance post-covid qui avaient soutenu la dynamique en 2021 et 2022, mais surtout un climat anxieux, marqué par des incertitudes vis-à-vis des décideurs politiques, peu propices aux décisions

Cette contraction concerne tous les secteurs d'activité, dans des proportions variables : c'est le tertiaire qui résiste le mieux, avec toutefois une baisse du nombre de projets de 8 %, suivi de près par l'industrie avec une baisse de 10 %, tandis que la logistique recule très fortement (-26 %) cette année.

« L'incertitude fiscale et budgétaire pèse sur la reprise de l'investissement des entreprises. »

Banque de France, projections macroéconomiques, déc. 2025

Nombre de projets d'implantation en France détectés par Ancoris



Données issues des projets d'implantation détectés et traités par Ancoris

Le nombre de projets industriels est en repli pour la 2^e année consécutive

Un recul progressif depuis le rebond de 2022 et 2023

Après trois années de dynamisme, portées par le report de projets arrêtés pendant la pandémie et les mesures de relance post-covid qui ont stimulé les investissements, le nombre de projets industriels poursuit la baisse démarrée l'année dernière, avec 295 projets, en recul de 10 %, après une chute plus marquée en 2024 (-16 %).

Ce sont toujours les projets agroalimentaires, suivis par la valorisation de déchets, dans une logique d'économie circulaire, qui portent les deux premières catégories de projets. Ce dynamisme illustre le poids des projets ancrés localement, à la recherche de la proximité des ressources.

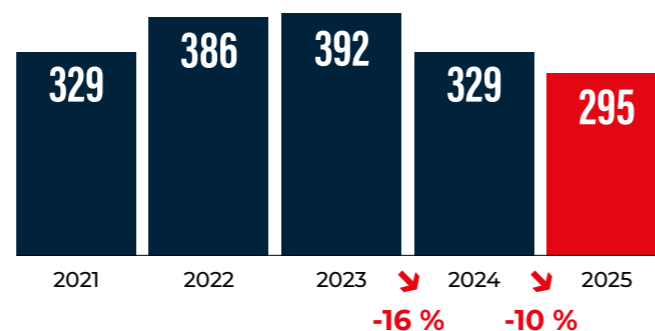
Des projets industriels de taille plus modérée, au regard des créations d'emplois et des consommations foncières, reflet de stratégies prudentielles des entreprises industrielles

Près des trois quarts des projets industriels prévoient la création de moins de 20 emplois (73 %, contre 59 % en 2024), avec une part en hausse de « petits projets » prévoyant la création de moins de 5 emplois. Malgré un léger repli, la part de grands projets (>50 emplois) reste structurante.

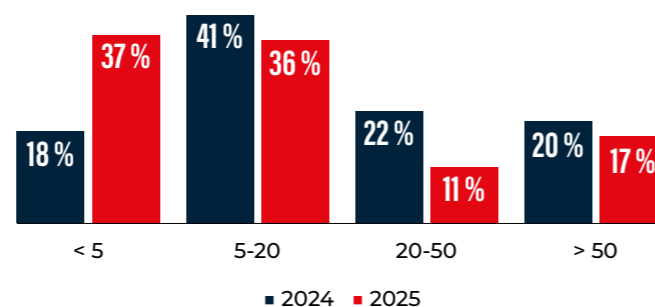
En termes de consommation foncière, la part des projets de taille intermédiaire (5 000 à 24 999 m²) progresse nettement en 2025 (45 %, contre 38 % en 2024), tandis que les projets de très grande taille (> 25 000 m²) reculent fortement (14 %, contre 26 % en 2024).

Au-delà de la conjoncture peu propice aux projets industriels, et en lien avec les difficultés d'accès au foncier, un phénomène d'arbitrage en faveur des extensions de sites plutôt que des ouvertures est également constaté.

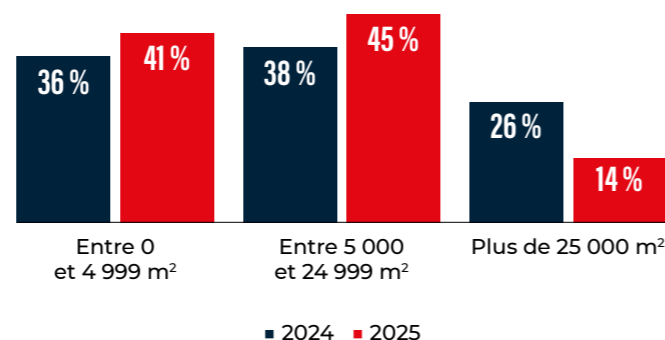
Évolution du nombre de projets industriels détectés



Répartition des emplois créés par des projets industriels en 2024 et 2025



Répartition de la consommation foncière des projets industriels en 2024 et 2025



Données issues des projets d'implantation détectés et traités par Ancoris

La dynamique des projets de logistique rechute en 2025, après le léger rebond observé en 2024

Recul marqué des projets logistiques

Après un rebond en 2024 (389 projets), la logistique et le commerce de gros rechutent en 2025 à 288 projets (-26 %). D'une certaine façon, cette baisse est cumulative de celle de la demande en immobilier industriel, alors que pour les territoires attractifs, les projets logistiques pouvaient prendre le relais des implantations industrielles quand celles-ci baissaient.

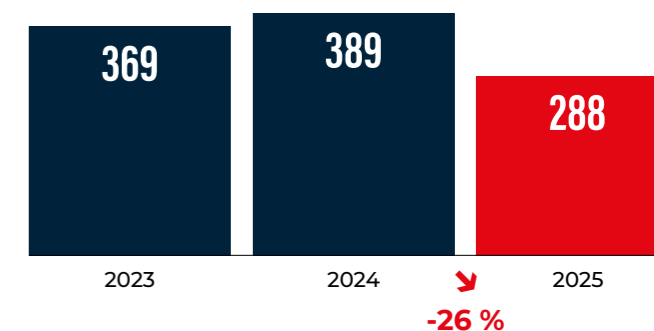
Vers une reconfiguration : moins de projets, davantage ciblés

Les besoins logistiques restent structurants (continuité d'approvisionnement, stockage, distribution), mais le secteur reste confronté à des exigences toujours renforcées sur l'intégration territoriale et plus largement les enjeux d'acceptabilité.

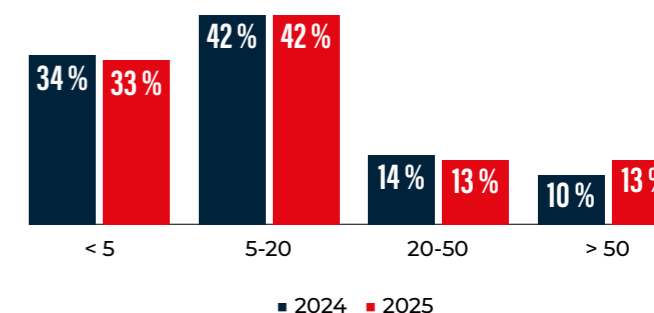
Le repli observé en 2025 marque à la fois un ajustement conjoncturel (périodes électorales, incertitudes économiques, fluctuations et difficultés d'acceptabilité) et l'atteinte d'un palier de maturité du marché logistique après une décennie d'expansion rapide portée par l'e-commerce, les changements de consommation et la réorganisation des chaînes d'approvisionnement.



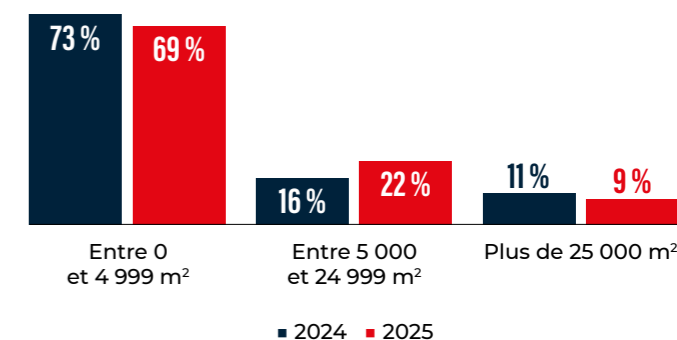
Évolution du nombre de projets logistiques détectés



Répartition des emplois créés par des projets de commerce de gros et logistiques en 2024 et 2025



Répartition de la consommation foncière des projets logistique et de commerce de gros en 2024 et 2025



Données issues des projets d'implantation détectés et traités par Ancoris

Les projets d'implantation tertiaires confirment leur repli en 2025

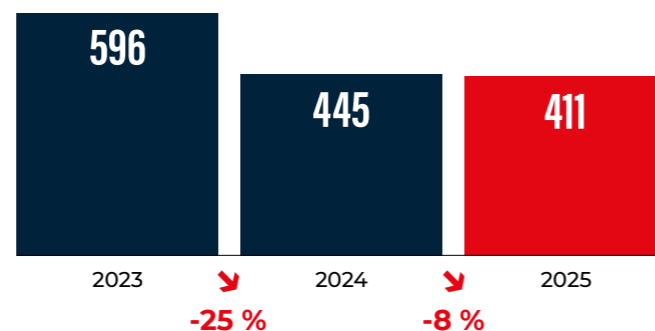
Un repli engagé depuis 2023, qui se prolonge mais à un rythme moins brutal

Après un niveau élevé en 2023 (596 projets), les projets tertiaires reculent nettement en 2024 (445), puis poursuivent leur baisse en 2025 (411). La tendance reste orientée à la baisse, mais le rythme ralentit en 2025 (-8 % par rapport à 2024), après une chute beaucoup plus marquée entre 2023 et 2024 (-25 %). Cette trajectoire traduit un atterrissage progressif du tertiaire, avec des décisions plus prudentes et des délais qui s'étirent.

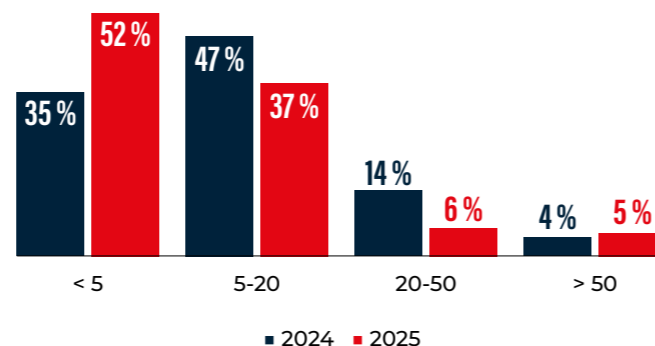
Des tendances de fond pour un secteur « en crise », avec une concentration de la demande sur les zones les plus attractives, bien desservies, avec des hauts niveaux de prestations. Le secteur se transforme, le bureau nécessite de la flexibilité pour les utilisateurs à l'instar de deux entreprises de cybersécurité implantées fin 2025 sur le Campus Cyber de Marseille, qui outre un écosystème, offre des solutions d'accueil adaptées et flexibles pour permettre une montée en puissance des effectifs : bureaux, des espaces de réunion et événementiels, un showroom technologique, des salles de gestion de crise et des infrastructures techniques pouvant être mutualisés au profit de l'ensemble des organisations et des entreprises.



Évolution du nombre de projets tertiaires détectés



Répartition des emplois créés par des projets tertiaires en 2024 et 2025



Données issues des projets d'implantation détectés et traités par Ancoris





Entretien avec Thomas Huriez, Président de 1083



Nom de l'entreprise : 1083
Activité : Fabrication de jeans et baskets éco-conçus (Made in France)
Siège social : Romans-sur-Isère (Drôme)
Nombre d'emplois : Environ 60 salariés

Comment se porte aujourd'hui 1083 dans un contexte industriel tendu ?

1083 a connu dix années de croissance rentable entre 2013 et 2022. Les années 2023 et 2024 ont en revanche été extrêmement difficiles, avec des pertes importantes. Ces difficultés ne sont pas liées à un manque de demande, mais à des ruptures de production, notamment dues à la fermeture de sous-traitants, ce qui a désorganisé notre chaîne industrielle.

Depuis qu'on a retrouvé nos capacités de production, les ventes repartent très fortement. Nous avons battu nos records historiques de ventes à l'automne 2024, ce qui confirme que le marché est bien là lorsque l'outil productif fonctionne.

« On a chuté non pas par manque de demande, mais par manque d'offre. »

Quels éléments ont guidé vos choix d'implantation industrielle ?

Nous avons deux implantations principales : à Romans-sur-Isère, où se situe notre siège social, et dans les Vosges. Le site vosgien est né d'une nécessité industrielle : notre principal fournisseur de tissu était en redressement judiciaire, et nous l'avons repris pour sécuriser notre production.

Parallèlement, des projets industriels importants étaient prévus à Romans-sur-Isère, mais des blocages politiques locaux ont empêché leur réalisation. Ces investissements ont donc été re-déployés dans les Vosges.

« Les investissements ne se sont pas arrêtés, ils ont simplement changé de territoire. »

Quel rôle les collectivités locales ont-elles joué dans vos projets ?

Le rôle des collectivités est déterminant, dans un sens comme dans l'autre. Lorsqu'un territoire facilite les projets, il permet de sécuriser l'investissement et l'emploi. À l'inverse, des décisions politiques locales peuvent bloquer durablement des projets industriels pourtant viables.

Cela montre que l'attractivité industrielle se joue aussi à l'échelle locale, au-delà des grandes politiques nationales.

Les dispositifs publics d'aide à l'investissement ont-ils été déterminants ?

Un dispositif a clairement joué un rôle décisif : le plan de relance de 2021. Il a permis de financer environ 50 % d'un projet industriel dans les Vosges. Sans cet appui, le projet n'aurait probablement pas vu le jour à ce moment-là.

En dehors de cet épisode, les aides publiques restent marginales dans nos décisions d'investissement. Elles agissent davantage comme un déclencheur ponctuel que comme un soutien structurel de long terme.

« L'État a été là comme déclic. Le reste, on l'assume. »

Comment qualifiez-vous aujourd'hui le climat d'investissement industriel en France ?

Le climat est complexe. Il existe une forte volonté affichée de réindustrialisation, mais la réalité opérationnelle est plus difficile : coûts élevés, délais, difficultés de financement, instabilité énergétique. Il existe aussi un décalage entre les discours publics et la situation vécue par les industriels sur le terrain.

L'accès au foncier et à l'immobilier industriel est-il un frein ?

Oui, clairement. Nous portons une vision d'une industrie sobre, compatible avec des sites existants et des implantations en cœur de ville, notamment pour des ateliers de petite taille. Pourtant, le modèle économique industriel est souvent incompatible avec les loyers du tertiaire ou du commerce. Ce décalage limite fortement des projets pourtant vertueux en matière de sobriété foncière et de revitalisation urbaine.

« On peut faire de l'industrie partout. Mais pas à n'importe quel prix. »

Le recrutement et les compétences constituent-ils un enjeu majeur ?

Le recrutement est un enjeu, mais il est étroitement lié à la culture industrielle des territoires. À compétences équivalentes, l'acceptabilité sociale et la perception de l'industrie varient fortement selon les territoires.

Dans des territoires historiquement industriels, comme les Vosges pour le textile, les projets sont plus faciles à faire accepter et à sécuriser sur le long terme.

« Le vrai actif que la France a perdu, ce n'est pas l'outil industriel, c'est la culture industrielle. »

Selon vous, quelles conditions permettraient d'investir davantage en France ?

Plusieurs conditions sont nécessaires : une meilleure stabilité des coûts, notamment énergétiques, une commande publique davantage orientée vers la production nationale, des solutions immobilières adaptées aux réalités économiques de l'industrie, et une parole publique plus alignée avec la réalité du terrain. Lorsque les difficultés sont systémiques, elles ne peuvent pas être corrigées uniquement par les entreprises.

« Les territoires ont un rôle central à jouer dans la réindustrialisation. »

Quel message souhaitez-vous adresser aux élus et décideurs territoriaux ?

Les territoires ont un rôle central à jouer dans la réindustrialisation. Ce sont eux qui peuvent créer les conditions d'accueil, de stabilité et d'acceptabilité des projets industriels. L'investissement ne se décrète pas uniquement au niveau national : il se construit localement, dans la durée, par des décisions concrètes.

Les collectivités territoriales sont encore optimistes, mais jusqu'à quand ?

Les collectivités territoriales sont optimistes, mais les signaux de prudence et d'inquiétude augmentent

Un pessimisme en légère hausse, signe d'une plus grande prudence dans un contexte incertain

Cette nouvelle édition est marquée par **une légère progression du pessimisme parmi les décideurs territoriaux** : la part des répondants se déclarant « pessimistes » ou « très pessimistes » quant à l'attractivité et au développement de leur territoire progresse marginalement, tandis que l'optimisme recule progressivement sur les dernières années, passant de 88 % en 2023 à 85 % en 2024, puis à 80 % en 2025. Cette évolution s'explique principalement par une diminution marquée de la part des « très optimistes », qui chute de 8 points entre 2024 et 2025.

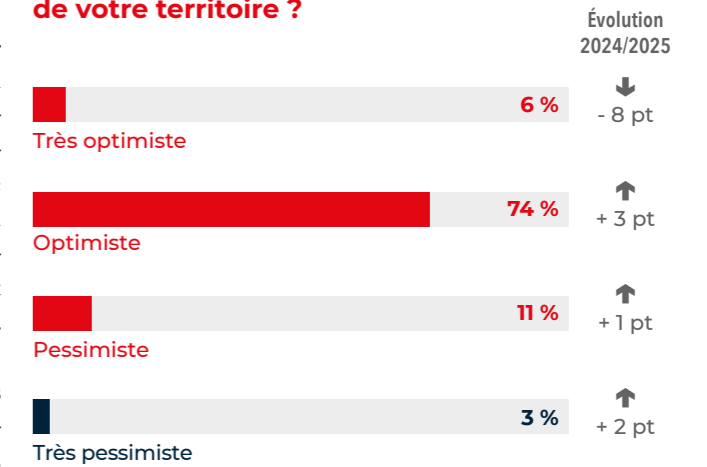
Ce glissement peut traduire un climat de prudence accrue, dans un contexte globalement incertain. L'instabilité politique nationale s'impose cette année comme l'un des principaux freins à l'implantation d'entreprises, et les décideurs territoriaux le perçoivent puisqu'ils sont 72 % à s'accorder sur **l'impact particulièrement fort que revêt le contexte national sur l'attractivité de leur territoire.**

Un optimisme de fond qui reste très largement partagé

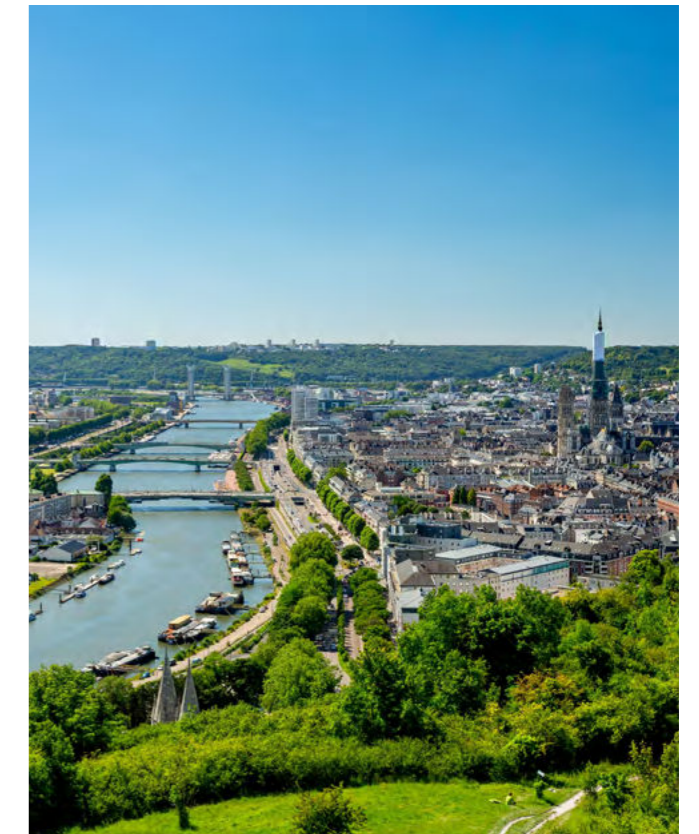
Pour autant, ces éléments conjoncturels ne remettent pas en cause l'optimisme à toute épreuve de la majorité des acteurs territoriaux. Malgré ces signaux de prudence, ils restent très largement confiants pour leur territoire : **en 2025, près de 8 répondants sur 10 se déclarent encore « optimistes » ou « très optimistes » pour leur territoire.**

Ainsi, si l'optimisme s'exprime aujourd'hui de manière plus mesurée, les questions d'**attractivité** et de développement des territoires constituent toujours un socle solide de mobilisation pour les acteurs locaux, qui continuent d'en faire **un enjeu prioritaire et un levier stratégique pour l'avenir.**

Êtes-vous optimiste ou pessimiste quant au développement et l'attractivité de votre territoire ?



Enquête SCET - Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)



L'attractivité économique reste toujours un enjeu central pour les collectivités territoriales...

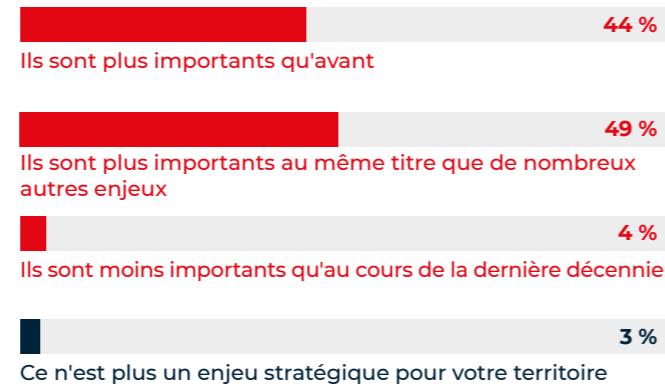
Une attractivité économique toujours largement jugée prioritaire par les décideurs locaux

Les enjeux d'attractivité et d'accueil de nouvelles entreprises restent très largement considérés comme importants, voire prioritaires, par les décideurs territoriaux.

En 2025, 93 % des répondants estiment ainsi que ces enjeux demeurent stratégiques pour leur territoire, qu'ils soient jugés aussi importants que d'autres priorités (49 %) ou encore plus importants qu'auparavant (44 %).

La part des répondants considérant que l'attractivité perd de son importance progresse légèrement, mais demeure marginale, ce qui semble traduire une prudence conjoncturelle plus qu'un désengagement stratégique des territoires sur ces enjeux.

Au vu de l'évolution de la situation économique de votre territoire, comment qualifieriez-vous vos enjeux d'attractivité économique et d'accueil de nouvelles entreprises ?



Enquête SCET - Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)



... mais la pression budgétaire croissante se fait ressentir et oblige à des arbitrages sur les priorités

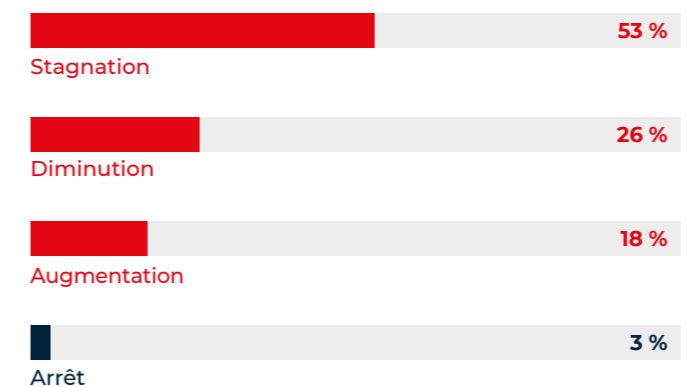
Une pression budgétaire amenant à recentrer les actions sur des leviers opérationnels

Cette priorisation des enjeux d'attractivité économique s'inscrit dans un contexte de forte pression budgétaire, qui affecte l'ensemble de la chaîne de valeur de l'attractivité. C'est pourquoi les différentes enveloppes budgétaires des collectivités en matière d'attractivité sont majoritairement stables, confirmant un climat de retenue généralisée.

Des priorités budgétaires et territoriales en mouvement

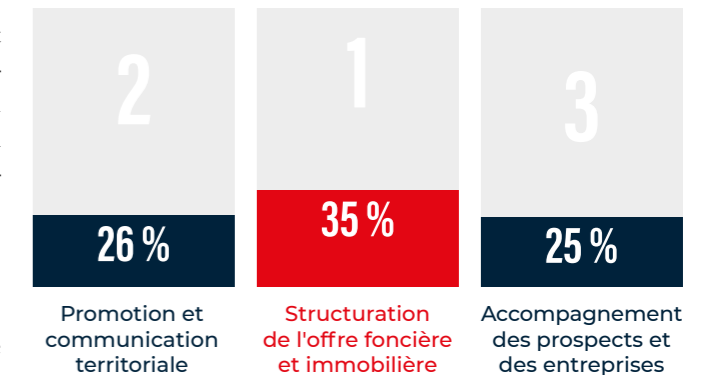
Certaines enveloppes se distinguent à la hausse ou à la baisse en 2025. La structuration de l'offre foncière et immobilière est le premier poste en hausse pour 35 % des répondants. Outre ce paramètre prioritaire, deux domaines se distinguent par de légères hausses budgétaires: la promotion et la communication territoriale (en hausse pour 26 % des répondants), et l'accompagnement opérationnel des prospects et des entreprises (25 % des répondants). Des choix qui traduisent une volonté de sécuriser les projets et de maintenir la visibilité des territoires. À l'inverse, certains postes apparaissent comme des variables d'ajustement budgétaires : les dépenses liées à l'événementiel sont les plus touchées par des diminutions (24 %) tandis que le financement des projets d'implantation recule pour 19 % des répondants, illustrant une prudence persistante vis-à-vis des engagements financiers directs.

Dans quelle mesure vos actions et budgets dédiés à l'attractivité territoriale ont évolué depuis un an ?

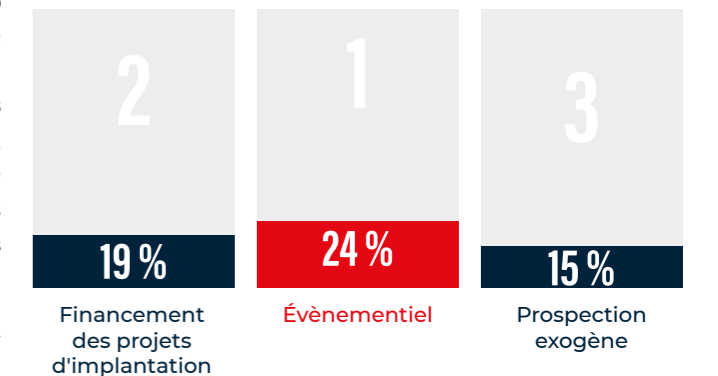


Enquête SCET - Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

Top 3 des postes budgétaires en augmentation en 2025 au sein des collectivités interrogées



Top 3 des postes budgétaires en baisse en 2025 au sein des collectivités interrogées



Emploi, foncier, immobilier : tiercé gagnant des attentes pour les entreprises et les territoires

La disponibilité du foncier et l'instabilité politique nationale sont les deux premiers freins à l'implantation d'entreprises sur les territoires

Le foncier, premier frein aux projets d'implantation en 2025

Alors que les entreprises recherchent de plus en plus de foncier pour leurs projets, les territoires disposent de moins en moins de ressources mobilisables.

Ainsi, **l'indisponibilité ou l'inadéquation du foncier économique reste le principal frein à l'implantation cité par les décideurs territoriaux**. Cette pression pousse les collectivités à exercer une sélectivité accrue, notamment en écartant les projets trop consommateurs de foncier par rapport au nombre d'emplois générés.

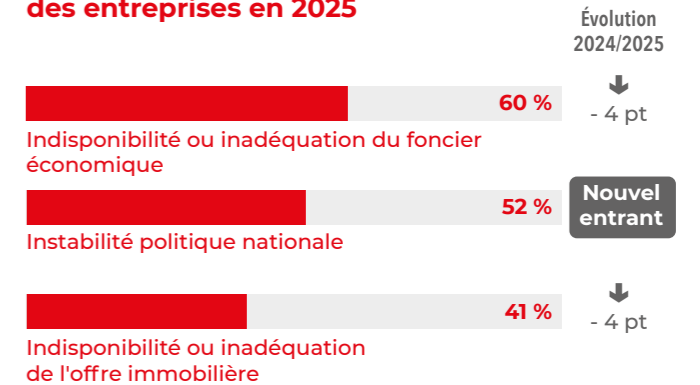
Le foncier et l'immobilier restent des chantiers stratégiques pour les territoires, malgré la pression budgétaire

Malgré une tendance à la stagnation (53 %) voire à la diminution (28 %) des budgets dédiés à l'attractivité, les territoires maintiennent leurs efforts sur le foncier et l'immobilier.

L'analyse par domaines d'interventions révèle ainsi **une priorisation claire : la structuration de l'offre foncière et immobilière est la catégorie la plus concernée par des hausses budgétaires (35 %) et l'une des moins touchées par des diminutions (7 %)**.

Cette importance se retrouve dans les chantiers prioritaires des décideurs territoriaux : 75 % d'entre eux jugent le foncier stratégique voire très stratégique, contre seulement 4 % le considérant comme non stratégique.

Les trois principaux freins à l'implantation des entreprises en 2025



Enquête SCET - Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

75 %

des décideurs locaux identifient « le développement de l'offre et des outils fonciers / immobiliers économiques » comme chantier prioritaire n°1 pour renforcer l'attractivité de leur territoire



La création d'emplois reste le premier critère de sélection des projets d'implantation pour les territoires...

Dans un contexte marqué par des arbitrages de plus en plus complexes pour les territoires, l'impact d'un projet sur la création d'emplois demeure le premier critère de sélection des projets d'implantation. Pour autant, cette exigence socio-économique s'accompagne d'une attention soutenue portée à la qualité environnementale des projets, les critères liés à l'environnement demeurant prépondérants dans l'évaluation des projets.

L'enjeu ne se limite plus au seul volume d'emplois créés

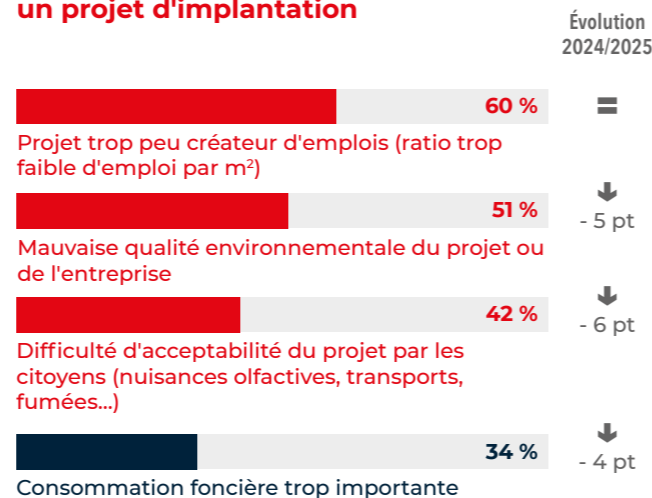
De plus en plus de territoires cherchent à privilégier des projets générateurs d'emplois qualifiés, à plus forte valeur ajoutée. Ces emplois contribuent à renforcer le pouvoir d'achat local, à dynamiser l'économie du territoire et à favoriser l'ancrage durable des entreprises.

Par ailleurs, le développement d'emplois qualifiés voire hautement qualifiés constitue un levier essentiel pour attirer et fidéliser les talents, notamment les jeunes diplômés, en proposant des opportunités professionnelles en adéquation avec leurs niveaux de qualification ou formation supérieure. Cette orientation participe ainsi à la compétitivité et à l'attractivité des territoires sur le long terme.

Un développement économique territorial plus sélectif et à la recherche de projets acceptables et acceptés par les citoyens

Interrogés sur les principales raisons qui pourraient pousser leur territoire à refuser un projet d'implantation, les décideurs locaux sont nombreux à avancer des préoccupations environnementales, mais dans des proportions légèrement moindres que les années précédentes : 51 % citent la mauvaise qualité environnementale du projet ou de l'entreprise (contre 56 % en 2024, soit une baisse de 4 points), 42 % mentionnent la question de l'acceptabilité du projet par les citoyens (-6 points), et 34 % la consommation foncière trop importante (-4 points).

Quelles sont les principales raisons qui pourraient pousser votre territoire à refuser un projet d'implantation



Enquête SCET – Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)



... alors que les « petits » projets d'implantation sont devenus plus nombreux en 2025

Une recomposition nette des projets vers des formats plus modestes

L'année 2025 se caractérise par une évolution marquée de la structure des projets d'implantation en termes d'emplois. La part des projets générant moins de 5 emplois progresse fortement, pour atteindre 41 % en 2025, contre 30 % en 2024 et 27 % en 2023. À l'inverse, les projets de taille intermédiaire (20 à 50 emplois) reculent nettement en 2025 (9 %, contre 16 % en 2024), traduisant une contraction des projets les plus structurants en matière d'emploi, souvent plus exposés aux risques économiques et financiers.

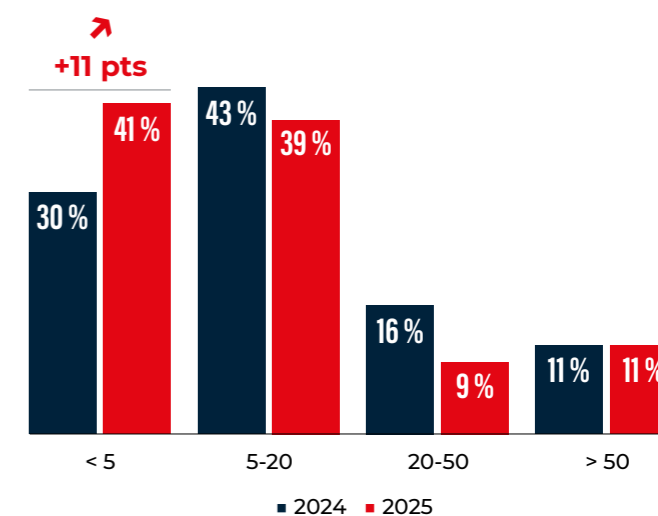
Un enjeu majeur pour les territoires : entre volume et qualification des emplois

La multiplication des projets économiques de petite taille renforce les exigences pesant sur les territoires en matière d'accueil et de réactivité. Dans un contexte contraint pour les entreprises, la capacité des collectivités à proposer des solutions rapidement opérationnelles devient un facteur déterminant pour maintenir une dynamique d'implantation créatrice d'emplois durables.

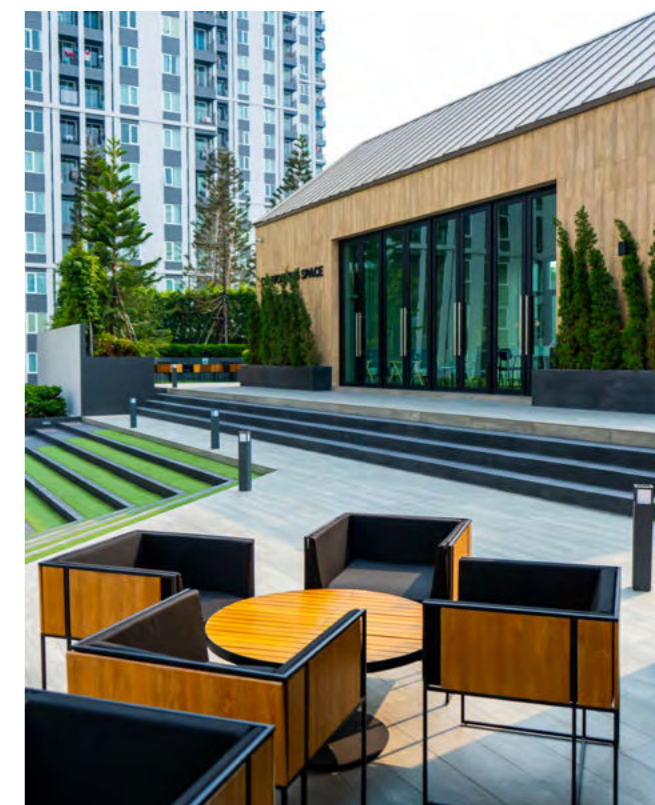
Des arbitrages économiques qui favorisent des projets plus agiles

Cette recomposition reflète des arbitrages plus prudents de la part des entreprises, dans un contexte de visibilité limitée, de conditions de financement plus strictes et d'incertitudes persistantes. Les projets à faible intensité d'emploi, plus rapides à déployer et moins engageants financièrement, apparaissent mieux adaptés à cet environnement. Les projets générant plus de 50 emplois restent quant à eux relativement stables (11 % en 2025), suggérant que seuls les projets les plus stratégiques ou les mieux sécurisés parviennent encore à se concrétiser à grande échelle.

Répartition des intentions d'investissement en fonction du nombre d'emplois créés



Données issues des projets d'implantation détectés et traités par Ancoris



Les chefs d'entreprises privilégient la recherche de locaux en location dans leurs intentions d'implantation...

Des choix d'acquisition plus prudents, centrés sur la flexibilité

En 2025, les stratégies d'implantation traduisent une recherche de maîtrise du risque et de souplesse.

La location reste ainsi la modalité dominante et progresse légèrement pour représenter 50 % des projets en 2025, tandis que l'achat recule légèrement pour correspondre à 38 % des projets. L'option « location ou achat » demeure quant à elle marginale (13 %). Ce signal est cohérent : dans un environnement de financement plus contraint et de visibilité réduite, les entreprises privilégient des montages qui limitent l'engagement et conservent des marges de manœuvre.

Une recherche toujours tournée vers l'existant, mais une demande de terrains qui remonte

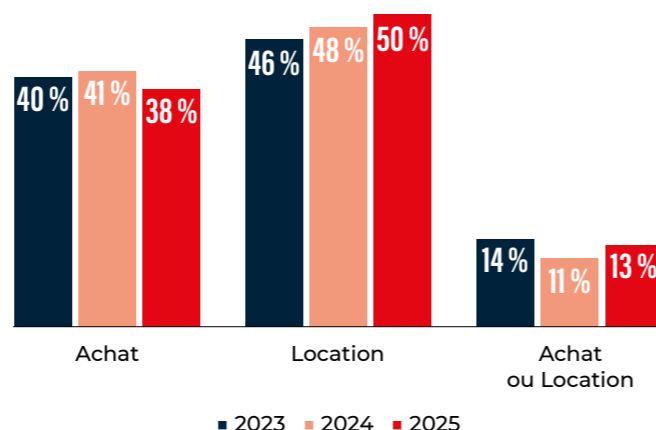
La recherche immobilière reste largement orientée vers des solutions immédiatement mobilisables : les locaux existants représentent ainsi 63 % des projets, un niveau globalement stable.

Mais un mouvement de fond se confirme : la part des projets recherchant des terrains progresse pour atteindre 25 % en 2025, contre 22 % en 2024 et 19 % en 2023.

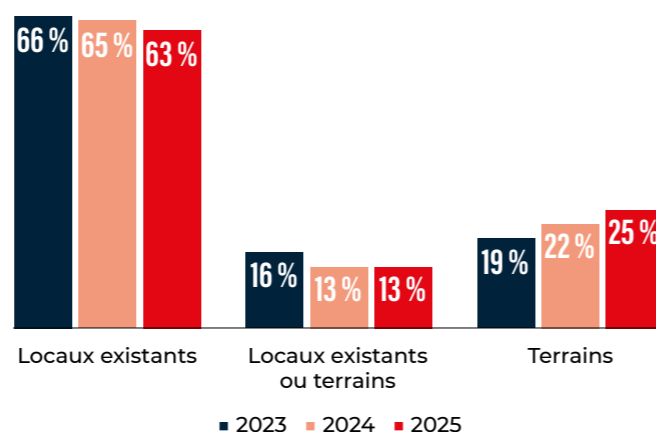
Autrement dit, même si les stratégies sont plus prudentes, la pression sur le foncier augmente, portée par l'insuffisance d'offres adaptées dans l'existant et par des projets qui nécessitent davantage de « sur-mesure ».

Pour les territoires, l'enjeu est double : maintenir un stock de locaux immédiatement activables tout en sécurisant une offre foncière maîtrisée (qualifiée, prête à être mobilisée, compatible avec les objectifs de sobriété foncière), afin de répondre à des projets plus sélectifs sans allonger les délais de concrétisation.

Modalité d'acquisition



Recherche immobilière



Données issues des projets d'implantation détectés et traités par Ancoris

... et intègrent de plus en plus une dimension RSE dans leurs projets

Depuis plusieurs années, la part des projets d'implantation intégrant une démarche RSE progresse, pour atteindre 33 % en 2025, malgré un repli en 2024 (à 23 %, contre 27 % en 2023).

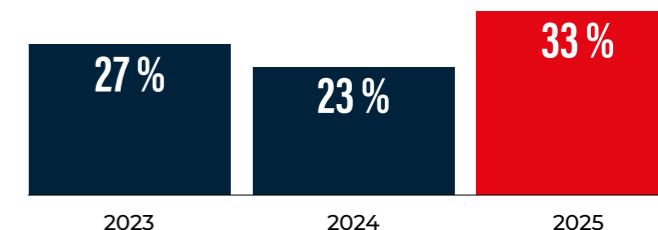
Malgré la reprise observée, 67 % des projets détectés en 2025 ne déclarent toujours pas de démarche RSE, confirmant que ces engagements restent secondaires lorsque les marges de manœuvre financières se réduisent et que les arbitrages économiques dominent.

Une RSE principalement portée par la dimension environnementale

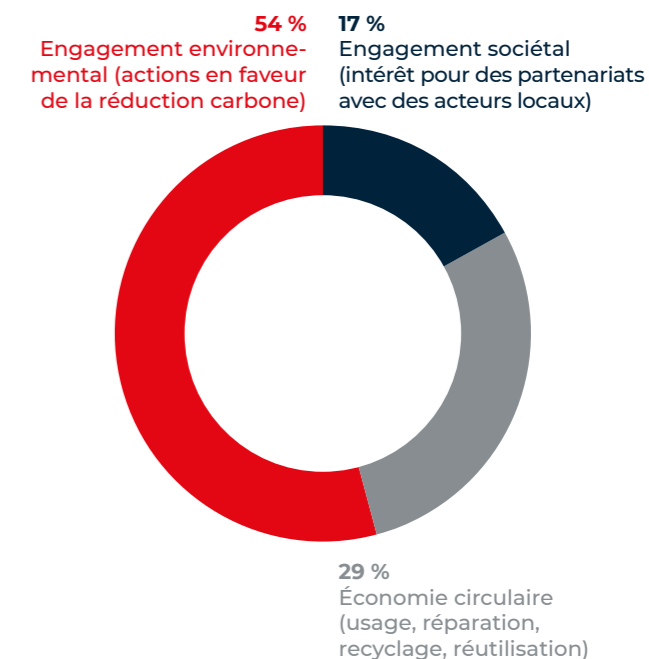
L'analyse des projets engagés dans une démarche RSE montre une prédominance nette de la dimension environnementale, qui constitue le principal levier mobilisé par les entreprises. Les démarches liées à l'économie circulaire et à l'engagement sociétal restent minoritaires, confirmant que les volets sociaux (emploi inclusif, ancrage territorial, impact local) peinent encore à s'imposer comme des critères structurants dans les projets d'implantation.

Cette prédominance entre également en résonance avec l'attention particulière portée par les collectivités à la qualité environnementale des projets et des entreprises qui les portent. Citée par 51% des répondants, la mauvaise qualité environnementale d'un projet constitue toujours en 2025 le deuxième facteur de refus d'une implantation.

Évolution des projets engagés dans une démarche RSE



Répartition des typologies de projets ayant engagé des démarches dans au moins une dimension de la RSE en 2025



Données issues des projets d'implantation détectés et traités par Ancoris

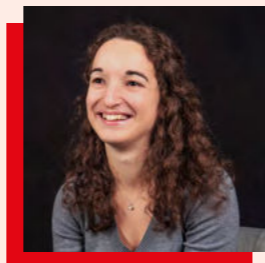
Entretien avec Audrey Baudet, Chief Operating Officer de Wandercraft

Nom de l'entreprise : Wandercraft

Activité : Robotique de santé (exosquelettes de marche autonomes)

Siège social : Paris (75004)

Nombre d'emplois : 140 personnes



Wandercraft, c'est quoi et où en êtes-vous ?

Wandercraft a été créée en 2012. À la base, nous développons des exosquelettes, avec un objectif : redonner de l'autonomie. Nous avons mis sur le marché, en 2019, un exosquelette de rééducation, d'abord en Europe, puis aux États-Unis.

Vous développez aussi un robot humanoïde : dans quel but ?

L'année dernière, nous avons lancé une nouvelle activité dédiée à l'industrie : un robot humanoïde conçu pour les environnements exigeants, notamment le port de charges lourdes. Nous avons signé un partenariat avec Renault pour déployer cette solution sur des postes à forte pénibilité, où les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) rendent les métiers particulièrement éprouvants.

Qu'est-ce qui vous oblige à changer de site ? Pourquoi rester dans Paris intra-muros ?

Aujourd'hui, nous sommes basés rue de Rivoli, et nous produisons rue de Rivoli ; ça a ses limites. Nous atteignons un maximum d'environ 100 unités par an, ce que nous ne pourrions pas dépasser ici. Nous avons relancé le projet de déménagement autour d'avril-mai de l'année dernière. Nous avons choisi de ne pas sortir de Paris intra-muros, notamment pour garder la production proche de la R&D. Le simple fait de franchir le périphérique représentait un risque élevé de départ des salariés. Nos trois enjeux étaient la proximité R&D/production, la rétention des talents, et un site adapté et accessible financièrement.

Qu'est-ce qui pèse le plus dans vos arbitrages RH ?

Nous avons énormément recruté cet été, notamment des profils en tension, des gens qui font de l'IA. C'est un secteur très compétitif : il y a des entreprises américaines proposant des salaires très élevés, et nous ne pouvons pas nous aligner, c'est impossible.

Pourquoi garder la production en France alors que vous lancez votre activité aux États-Unis ?

Le choix de produire en France est indissociable de notre R&D. Notre *supply chain* s'est construite historiquement autour de nos centres de recherche pour permettre une itération rapide entre la conception et la fabrication de nos exosquelettes. Au regard de nos volumes actuels et de la technicité de nos produits, il n'existe aucun gain financier à délocaliser. Produire ailleurs nous priverait de cette proximité essentielle et nous obligerait à reconstruire l'intégralité de notre chaîne logistique.

Pourquoi lancer l'exosquelette personnel d'abord aux États-Unis ?

Nous commençons par le marché américain parce qu'il y a du remboursement aux États-Unis. Les exosquelettes personnels y sont remboursés via Medicare. En France, aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas.

Quels appuis publics et quels besoins de financement ?

Nous bénéficions de subventions via Bpifrance, à travers les programmes « Première Usine » et « I-Démo ». Mais, au sens large, nous avons toujours besoin de levées de fonds : les subventions ne suffisent pas. L'année dernière, nous avons fait une levée de fonds, leadée par Renault. Couper les subventions France 2030, pour nous, c'est un énorme *red flag*.

Qu'est-ce qui vous manque pour consolider une industrie européenne ?

Nous n'avons pas encore une chaîne de valeur complète en Europe. Sur les batteries, on dépend à 100 % de la Chine. Et les acteurs européens se dirigent encore vers des solutions qui ne sont pas européennes : un Américain dit « j'achète américain », et on a moins ça en France.

Sébastien Longelin, Président-Directeur Général de Sigmaphi

Sébastien Longelin détaille le projet d'investissement de 11 millions d'euros à Saint-Avé (Morbihan). Ce nouvel outil de production de 6 500 m² illustre la capacité de l'écosystème breton à sauvegarder et propulser une industrie souveraine de niche.



Sigmaphi s'impose comme un acteur mondial de la « haute couture » magnétique. Comment se définit votre modèle industriel ?

Sigmaphi regroupe 160 collaborateurs répartis sur notre site principal de Vannes et une filiale en Chine. Notre expertise se concentre sur la conception et la fabrication d'électro-aimants et de systèmes magnétiques destinés aux accélérateurs de particules. Nos solutions s'adressent aux marchés de la recherche scientifique, du médical, de l'industrie et de l'énergie, notamment dans le domaine de la fusion nucléaire. Notre modèle repose sur le co-développement étroit avec des centres de recherche internationaux.

Cette activité mobilise une équipe de vingt experts en R&D – ingénieurs, docteurs, dessinateurs-projeteurs et spécialistes en calculs magnétiques – chargés d'analyser les cahiers des charges complexes de nos clients. Nous évoluons dans un secteur de niche comptant seulement une dizaine de sociétés à l'échelle mondiale. Notre production relève de l'artisanat de haute technologie : la réalisation de prototypes et de petites séries exige une précision extrême et une intervention manuelle constante sur chaque pièce.

L'entreprise connaît un renouveau spectaculaire depuis 2021. Quels ont été les leviers de ce redressement ?

Le rachat de la société fin 2021 par le fonds d'investissement régional Breizh Rebond a marqué un tournant stratégique majeur. Alors que la structure affrontait des difficultés critiques, l'introduction d'outils de mesure de la performance et la digitalisation des processus ont assuré son redressement.

Trois ans après cette reprise, le bilan est positif à tous les niveaux du compte de résultat. Cette solidité retrouvée rend aujourd'hui indispensable la construction d'une nouvelle usine pour accélérer notre développement. Ce projet de 11 millions d'euros constitue la suite logique de notre trajectoire de croissance.

Votre projet de nouvelle usine à Saint-Avé semble être le fruit d'une ingénierie territoriale complexe. Comment s'est-elle organisée ?

La concrétisation de cet investissement repose sur une mobilisation coordonnée de l'écosystème breton. L'agglomération de Vannes a sécurisé le foncier en mettant à disposition un terrain de 17 000 m² à Saint-Avé (56). La SEM Breizh a structuré l'ensemble de l'ingénierie du projet, tandis que la SCI Breizh Immo a porté le montage immobilier et financier via des apports en capital et des emprunts bancaires.

Cet écosystème territorial global garantit notre capacité d'emprunt et sécurise l'investissement. Cette synergie entre l'entreprise, le fonds souverain régional et les collectivités locales assure le maintien des emplois et la modernisation de notre outil industriel sur le territoire. La réussite de Sigmaphi démontre la force des solutions de proximité pour ancrer durablement des industries de haute technologie en Bretagne.

Aller de l'avant, malgré tout

La simplification réglementaire est l'attente n°1 des collectivités vis-à-vis de l'État

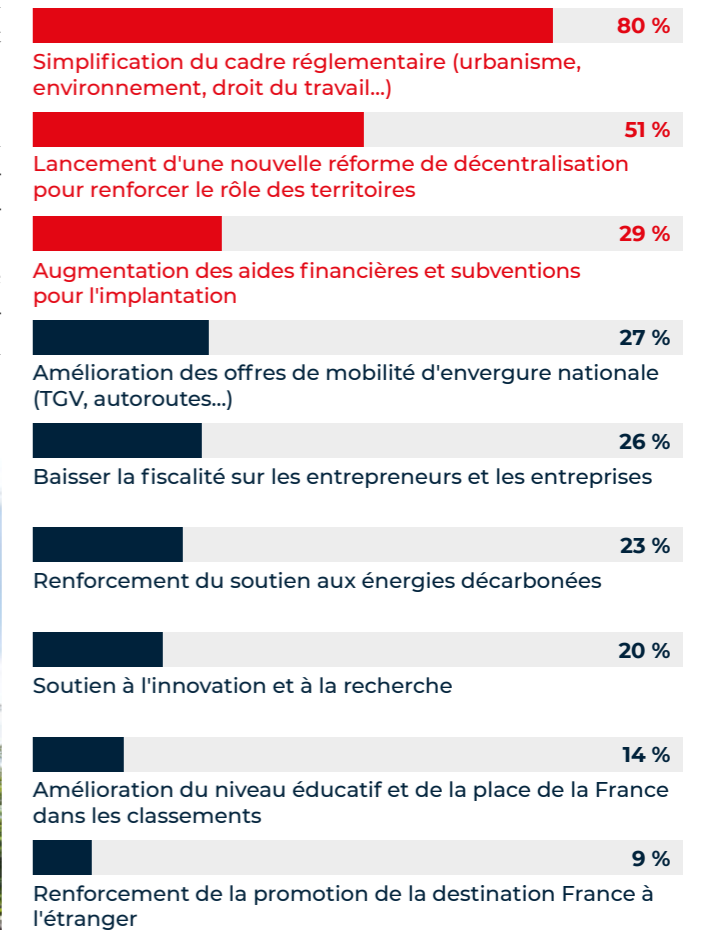
Les décideurs territoriaux attendent avant tout de l'État des évolutions du cadre législatif et réglementaire afin de **lever certains freins à l'implantation des entreprises**. Réduction des délais ou encore sécurisation des projets, la simplification de ce cadre s'impose comme une priorité majeure, largement partagée quel que soit l'échelon territorial.

Les décideurs expriment également le souhait d'un **nouvel acte de décentralisation**, visant à renforcer le rôle des territoires dans la conduite des politiques d'attractivité et de développement économique.

Cette attente traduit la volonté de disposer de marges de manœuvre accrues pour adapter les réponses aux réalités locales, dans un environnement institutionnel jugé de plus en plus contraint.



Sur quelles actions prioritaires attendez-vous l'État pour aider les territoires dans leur attractivité et développement économique ?



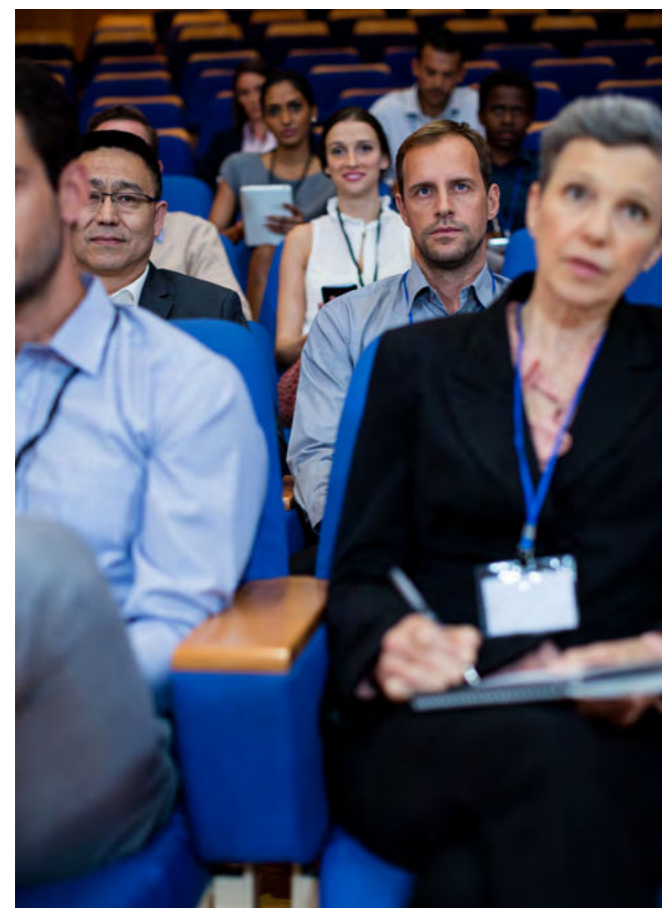
Enquête SCET - Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

Filières économiques, ingénierie financière, formation : Top 3 des attentes prioritaires des EPCI vis-à-vis des régions

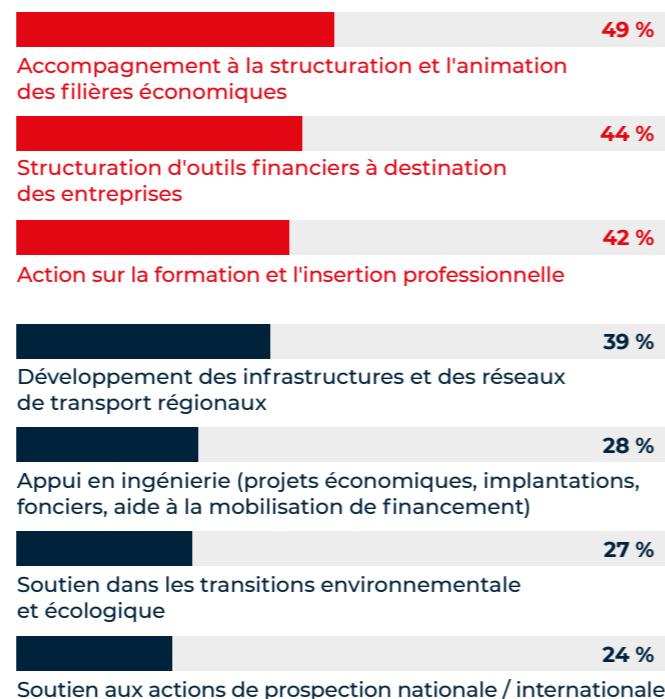
S'agissant des attentes exprimées vis-à-vis de leurs conseils régionaux, les besoins des EPCI se concentrent davantage sur des leviers opérationnels de développement économique.

Les décideurs territoriaux expriment des attentes fortes autour de la structuration et de l'animation des filières, de la structuration d'outils financiers à destination des entreprises et des actions de formation et d'insertion, considérés comme des leviers clés pour renforcer l'attractivité et accompagner les projets d'implantation.

À ces leviers directs, s'ajoute une attente marquée concernant le développement des infrastructures et des réseaux de transports régionaux, perçus comme un facteur déterminant de l'attractivité des territoires et de leur accessibilité économique.

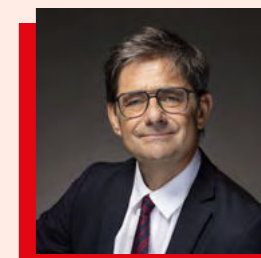


Sur quels leviers attendez-vous le Conseil Régional pour aider les territoires dans leur attractivité ?



Enquête SCET - Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance



Marie Adeline-Peix, Directrice exécutive de Bpifrance



Quelles recommandations donneriez-vous aux exécutifs locaux issus des élections de mars 2026 pour soutenir le développement des entreprises sur leur territoire ?

Le sujet fondamental pour soutenir les entreprises d'un territoire est l'accès au financement. C'est le levier crucial d'un chef d'entreprise pour soutenir sa croissance et son développement. Et c'est pour cela que les équipes de Bpifrance mettent toutes leurs compétences et leur énergie au quotidien dans le financement des entreprises françaises. À titre d'exemple, en région Centre-Val-de-Loire, notre équipe de 40 personnes accompagnent au plus près 350 entreprises pour les soutenir financièrement dans leurs projets de croissance, d'innovation et de développement.

En matière de développement, il convient de rappeler que les enjeux ne sont bien souvent pas à l'échelle communale ou intercommunale. Les grands défis d'innovation, de souveraineté, de structuration de filières sont à minima d'envergure régionale et bien plus souvent des sujets nationaux et européens.

À l'échelle territoriale, ce sont donc essentiellement l'amélioration de la formation et l'accès au foncier qui sont des actions importantes à mener par les collectivités : la formation pour que les dispositifs mis en œuvre répondent mieux aux besoins des entrepreneurs du territoire, et l'accès au foncier (ainsi que son corollaire l'immobilier) pour que les entreprises disposent des capacités physiques pour s'implanter et se développer.

Êtes-vous optimistes ou pessimistes pour l'année 2026 et pour les territoires ?

Les territoires gouvernés par des « maires entrepreneurs » de qualité ont tout pour réussir car il existe un excellent écosystème d'appui et de soutien en France, par exemple avec l'ensemble de l'écosystème du groupe Caisse des Dépôts et bien sûr tous les autres financeurs et acteurs du capital risque.

Globalement, nous sommes un pays où, si l'on va chercher sa chance, on la trouve et nous observons que, quand il y a un maire particulièrement dynamique, volontaire, entrepreneur sur un territoire, tout le monde a envie de l'aider. Les entrepreneurs sont d'ailleurs très attentifs à cela et récompensent les maires qui ont des projets pour leur ville et leur territoire. Donc oui, il est possible d'être optimiste pour les territoires qui seront portés par des maires avec une fibre entrepreneuriale, dynamique et innovante.

Notre conviction est également qu'il n'y a pas besoin d'augmenter les moyens et effectifs pour accompagner les politiques publiques en faveur des entreprises. Il faut désormais être frugal car notre pays est déjà largement sur-administré et il est maintenant nécessaire de concentrer les politiques publiques économiques sur l'essentiel, en particulier l'accès au capital et au financement.

Les collectivités privilégient les filières souveraines et territorialisées pour soutenir leur développement...

L'Industrie, pilier indétrônable de l'attractivité

Les priorités territoriales restent très largement orientées vers la filière industrielle, considérée comme stratégique par 85 % des répondants, et occupant nettement la première place du classement des filières. Par ailleurs, le lien stratégique entre Industrie et Numérique / IA est aussi au cœur des enjeux d'attractivité à l'échelle nationale.

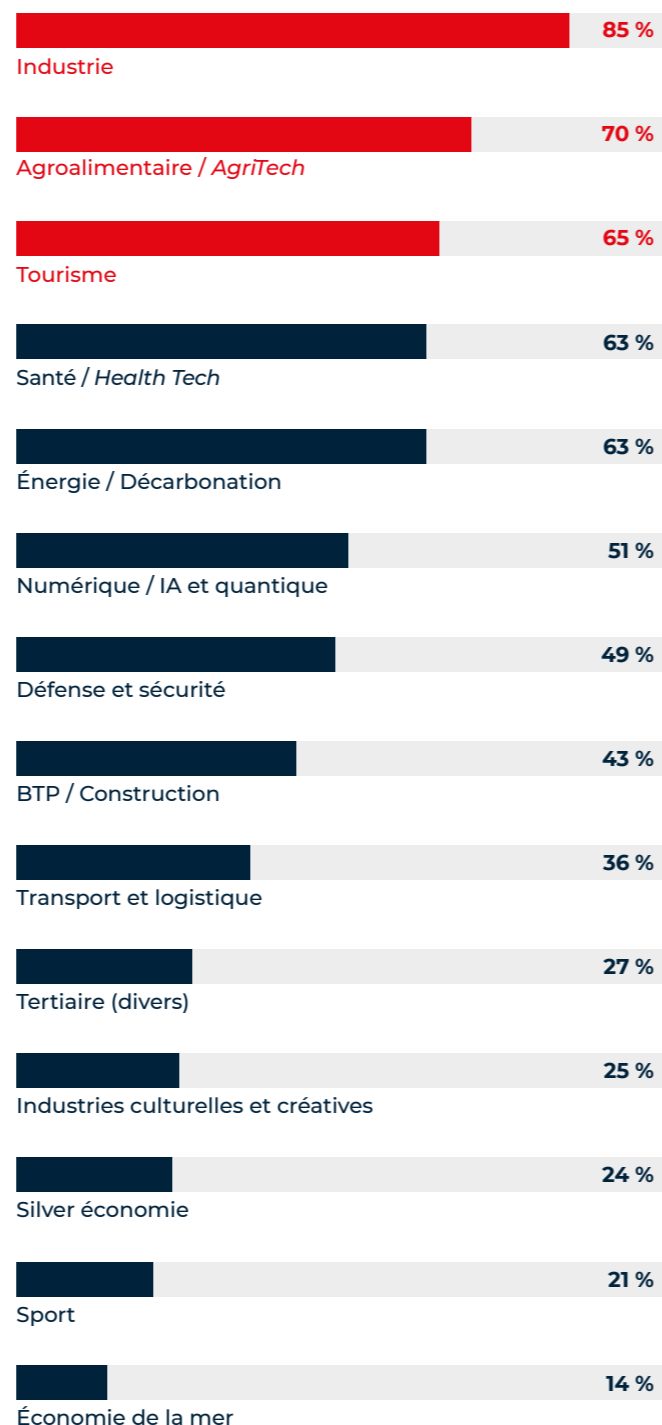
Une importance donnée à des filières plus ancrées dans le territoire

Juste derrière l'industrie, plusieurs filières à fort impact sont également identifiées comme stratégiques par les collectivités, en lien direct avec des stratégies territorialisées : l'Agroalimentaire, le Tourisme, la Santé et les *Health Tech*, ainsi que l'Énergie et la Décarbonation.

Ces filières s'appuient sur des ressources locales, des savoir-faire existants et des écosystèmes territoriaux structurés, renforçant leur cohérence avec les enjeux économiques et environnementaux des territoires.



Quelles filières stratégiques souhaitez-vous développer sur votre territoire ?



Enquête SCET - Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

... et notamment les entreprises du numérique, de l'intelligence artificielle et de la défense

Cette priorisation sectorielle se traduit concrètement dans les choix d'autorisation ou non d'implantation

Ainsi, 25 % des décideurs locaux déclarent pouvoir refuser un projet si la filière est jugée non prioritaire pour le développement du territoire (+7 points par rapport à 2024).

Par ailleurs, 21 % pourraient également s'opposer à un projet lorsque l'activité est perçue comme concurrente des entreprises déjà implantées sur le territoire (+3 points par rapport à 2024).

Numérique, IA & Défense

Près de 50 % des décideurs locaux considèrent les **filières du Numérique, de l'Intelligence Artificielle et de la Défense** comme stratégiques pour le développement de leur territoire.

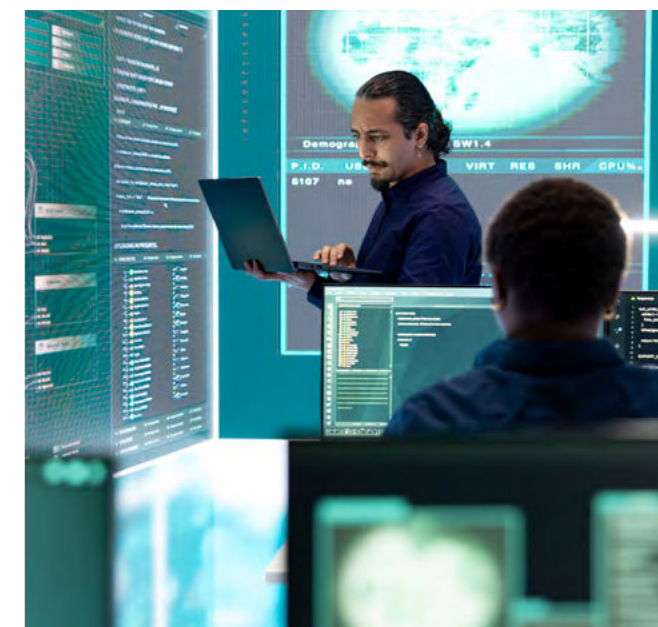
Ces deux secteurs sont éminemment liés puisque, selon le Ministère des Armées, les programmes de la Loi de programmation Militaire 2024-2030 misent sur les technologies de rupture – cyberdéfense, intelligence artificielle, spatial, nucléaire – avec des effets d'entraînement puissants sur la recherche et développement (R&D) civile.

Ainsi, ce sont environ 10 % du budget total de la LPM (413 milliards d'euros au total sur 7 ans), soit plus de 40 milliards d'euros, qui seront consacrés à la recherche, développement et innovation (RDI) dans la Défense sur la période.

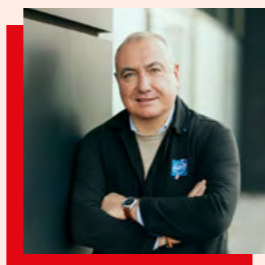
« La LPM 2024-2030 est un facteur de croissance pour la France, soutenant à la fois des entreprises à forte valeur ajoutée et créant de l'emploi industriel dans les territoires [...] »

La spécificité du secteur de la défense réside dans sa capillarité territoriale : ses activités sont réparties sur l'ensemble du territoire, y compris dans des zones rurales ou anciennement désindustrialisées, qui bénéficient peu de l'attractivité des métropoles. »

Ministère des Armées, 25 juin 2025



Regard d'acteur économique : Gilles Attaf, Président d'Origine France Garantie et Co-Fondateur des Forces Françaises de l'Industrie



Les collectivités territoriales ont-elles encore des leviers réels pour favoriser l'accueil et le développement des entreprises compte-tenu des multiples difficultés domestiques (instabilité gouvernementale, poids de la dette, incapacité à réaliser des réformes structurelles...) et des tensions internationales ?

Je suis ravi de votre question car j'ai la conviction inverse. Je pense qu'au niveau national, justement, nous avons un vrai problème car les élus sont de moins en moins audibles et les citoyens ont du mal à comprendre ce qui se passe et à pouvoir être acteurs de leur destin. Je pense que le salut passera par la proximité et par la capacité qu'on a, dans les régions et dans les territoires, à reprendre la main. On voit aujourd'hui les démarches faites par certains acteurs territoriaux, comme des présidents de région, notamment sur l'accueil des entreprises ou la création de fonds d'investissement. La situation actuelle nous oblige aujourd'hui à reprendre toute la base. C'est des territoires que tout repartira.

Et j'ai vraiment cette intime conviction que le citoyen est en capacité d'accepter les projets à partir du moment où il est en proximité, où il voit les choses réellement et où il se dit que cela participe aux liens social et territorial. L'acceptabilité de la réindustrialisation se joue fortement sur les territoires quand elle est dans un esprit de construction d'un projet régional.

Quelles recommandations donneriez-vous aux exécutifs locaux qui seront issus des élections de mars 2026 pour soutenir le développement de leurs entreprises et l'attractivité de leur territoire ?

Ma première recommandation concerne la commande publique : il faut redevenir une nation de production et pas seulement une action de consommateurs. Le réajustement des dépenses publiques d'investissement et de fonctionnement des collectivités est un levier essentiel pour les territoires. Il faut s'engager pour des achats *Made in France*. Les FFI vont notamment aller vers les élus locaux pour faire signer une charte. C'est une dimension fondamentale de l'action publique à mon sens. Ma seconde recommandation concerne la capacité d'accueil

du territoire et la disponibilité de foncier industriel, qui est un énorme sujet aujourd'hui sur les territoires. Il est nécessaire d'avoir la capacité de trouver du foncier dans nos régions, mais aussi que les préfets puissent faire des dérogations pour des implantations d'usines et pour rapidement construire des zones en blanc.

Le troisième sujet concerne la formation en région. Sur le terrain, on constate que les demandes sont différentes suivant les territoires. Il est donc nécessaire de cibler les demandes des industriels sur les métiers dont ils ont besoin sur les bassins d'emploi. Mettre en place des formations différenciés est ainsi un sujet majeur et les régions ont des pistes à explorer pour que l'on puisse inverser la tendance. Mon quatrième conseil concerne le fléchage de l'épargne sur des projets régionaux. Nous avons 6 000 milliards d'euros d'épargne en France : il faut réussir à flécher cette épargne pour désenclaver les territoires et trouver des leviers pour que le consommateur change ses pratiques.

Enfin, il faut mettre en avant les entrepreneurs et les entreprises qui sont brillants sur nos territoires. Il y a des capacités d'innovation, de développement, de production sur nos territoires et des belles histoires qu'il faut raconter.

Êtes-vous optimiste ou pessimiste pour l'année 2026 et pour l'avenir ?

Je suis optimiste car je pense que nous sommes arrivés au bout d'un système et je suis convaincu que nous pouvons rassembler autour de la souveraineté industrielle et du produire en France. Nous avons besoin des territoires pour repartir de l'avant, et d'un changement d'orientation complet en redonnant du pouvoir aux territoires.

J'ai parlé de la commande publique pour faire avancer le *Made in France*, c'est une solution bien sûr, mais l'autre problème numéro un à l'échelle de notre pays et nos territoires c'est également la vision sur le temps long et la planification. Il y a un chantier majeur sur ce sujet, avec l'enjeu de pouvoir rentrer de nouveau dans une logique planificatrice et long terme pour notre pays.

La structuration de l'offre foncière, première priorité des EPCI pour renforcer leur attractivité

Trois priorités majeures pour les territoires

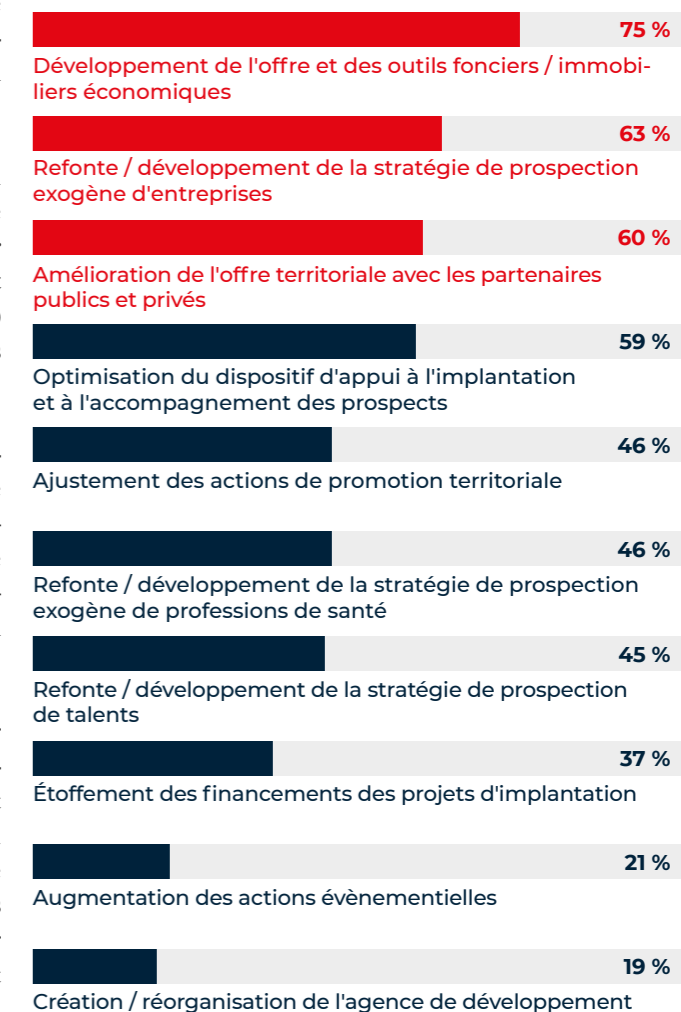
Sur 10 possibilités de chantiers prioritaires, le développement de l'offre foncière et immobilière économique arrive en tête (75 %), ce qui traduit une prise de conscience que **l'attractivité territoriale repose d'abord sur des capacités d'accueil concrètes**.

La prospection exogène d'entreprises (63 %) et l'amélioration de l'offre territoriale avec les partenaires (60 %) complètent ce trio de tête, confirmant une double dynamique : **aller chercher activement les entreprises à l'extérieur tout en améliorant l'offre territoriale de services (formations, santé, culture)** afin de proposer un cadre de vie attractif pour les entreprises et leurs salariés.

Derrière ce trio prioritaire, d'autres actions révèlent **une attention croissante portée aux enjeux humains** : prospection de professionnels de santé (46 %), de talents (45 %), et optimisation de l'accompagnement des prospects (59 %). Cela témoigne d'une évolution vers une approche plus qualitative du développement territorial, où **attirer des compétences devient aussi important qu'attirer des entreprises**.

Enfin, les chantiers prioritaires en fin de liste pour renforcer l'attractivité du territoire concernent **la structuration de l'action publique** : réorganisation des agences de développement (19 %), augmentation des actions événementielles (21 %), ou encore étoffement des financements (37 %). Ce faible degré de priorisation peut s'interpréter de deux façons : soit ces aspects sont déjà jugés satisfaisants, soit les collectivités préfèrent agir immédiatement sur le terrain pour des résultats à plus court terme, plutôt que de réformer leurs outils.

Quels sont les chantiers prioritaires à engager sur votre territoire pour renforcer son attractivité ?



Enquête SCET - Ancoris menée auprès de 156 acteurs territoriaux (15 octobre-31 décembre 2025)

Méthodologie de détection des projets d'investissement

Pour cette étude sur l'investissement en France, nous nous sommes basés sur les données spécifiques provenant des projets d'investissement détectés par Ancoris.

Ancoris traite environ 9 000 contacts par an, qualifie entre 1300 et 1600 projets d'investissement matures dans le cadre d'une centaine de missions de prospection menées sur divers territoires et pour des acteurs du développement économique.

Pour assurer la pertinence de l'analyse, nous avons exclu le commerce de détails et le tourisme, qui font l'objet également de détections de projets. De plus, les projets d'extension sur site d'activités existantes ont été exclus de cette analyse pour se concentrer sur les nouveaux projets d'investissement. Cette approche ciblée garantit une prise en compte spécifique des données d'Ancoris dans le baromètre d'investissement 2026.

Comment est qualifié un projet d'implantation ?

Un projet d'implantation est considéré comme étant qualifié lorsqu'il est mature, exploitable par les services économiques des collectivités, et qu'il peut concerner au moins un territoire partenaire d'Ancoris. Il fait alors l'objet d'une « fiche projet » avec un descriptif précis de la recherche de l'entreprise : besoin immobilier / foncier, montant des investissements, programme de création d'emplois, date de mise en œuvre, régions pressenties...

 **ancoris**

~ 9 000

entretiens téléphoniques avec des dirigeants

~ 1 300

projets détectés annuellement (hors projets commerciaux et touristiques)

+ 190

projets implantés en moyenne par an depuis 2019

+ 150

missions réalisées pour les territoires

+ 40

collaborateurs

7

bureaux : Paris, Vannes, Lyon, Barcelone, New-York, Milan, Francfort

Méthodologie de l'enquête auprès des territoires

Une enquête en ligne a été menée entre octobre et décembre 2025 auprès de **156 décideurs territoriaux** afin d'analyser leur perception de la demande d'implantation d'entreprises, identifier les principaux freins rencontrés et déterminer les leviers d'actions prioritaires.

79 % des répondants sont issus de collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales (3 % de communes, 33 % de communautés de communes, 28 % de communautés d'agglomération, 3 % de communautés urbaines, 8 % de métropoles, 4 % de départements et 1 % de régions) et 21 % sont issus d'opérateurs (agences de développement économique ou d'attractivité, entreprises publiques locales ou établissements publics d'aménagement, agences d'urbanisme, etc.).

87 % représentent l'échelon local (commune, intercommunalité, agence ou EPL intercommunale), 10 % l'échelon départemental et 3 % l'échelon régional.

62 % occupent des fonctions de direction (DGS, directeur du développement économique ou encore directeur de cabinet pour les collectivités territoriales et leurs groupements, DG ou DGA pour les agences ou EPL). 17 % sont des chargés de missions ou chefs de projets, 10 % sont des responsables de pôle et 4 % sont des élus (7 % n'ont pas communiqué leur fonction).

Les régions les plus représentées sont l'Auvergne-Rhône-Alpes (13 %), le Grand Est (13 %), les Hauts-de-France (12 %) et la Nouvelle-Aquitaine (12 %).

 **SCET**

+ 400

consultants, experts et personnels mis à disposition

+ 1 200

missions et projets en cours sur les territoires métropolitain et ultramarin

6

directeurs territoriaux

350

Entreprises Publiques Locales adhérentes du Réseau SCET

100 %

Filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, et rattachée directement à la Banque des Territoires

Remerciements

Nous remercions les personnes qui ont accepté d'être interrogées et de figurer dans le cadre de ce livre blanc :

Thomas Huriez, Président de 1083,
Audrey Baudet, Chief Operating Officer de Wandercraft,
Sébastien Longelin, Directeur général de Sigmaphi,
Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance,
Marie Adeline-Peix, Directrice exécutive de Bpifrance,
et Gilles Attaf, Président d'Origine France Garantie
et co-fondateur des Forces Françaises de l'Industrie.

Leurs perspectives et engagements ont permis de nourrir
les réflexions qui y sont développées.

**Nous remercions également les structures
qui ont relayé notre enquête auprès de leurs membres :**

le RNET (réseau national de l'économie territoriale),
l'ADGCF (Association des Directeurs Généraux
des Communautés de France),
et le CNER (fédération des agences de développement économique).



Nous contacter



Ancoris réunit plus de 40 collaborateurs mobilisés pour la défense des intérêts des territoires. Investissements sur les territoires, réindustrialisation, création d'emplois, projets d'implantation d'entreprises, gestion de la politique foncière, mobilisation de l'écosystème endogène, redynamisation des centres-villes, développement de l'offre de tourisme et de loisirs, Ancoris s'engage aux côtés des acteurs économiques et locaux.

Le développement d'Ancoris est le fruit des échanges et de l'expérience acquise au fil du temps, grâce à de multiples collaborations avec des territoires de toutes tailles, ruraux et urbains, français et internationaux, mais aussi d'une volonté constante de progresser et d'améliorer nos démarches et notre efficacité au service de ceux-ci.

Ancoris est membre du collectif d'entrepreneurs Axtom, spécialisé dans l'accompagnement et la concrétisation des projets immobiliers.

Le Groupe SCET, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, et rattachée directement à la Banque des Territoires, accompagne les initiatives locales publiques et privées sur les nouveaux enjeux des territoires, des équipements et leurs transitions.

À travers ses quatre entités, la SCET (conseil aux collectivités et appui à l'économie mixte à travers son Réseau de 350 EPL), CITADIA (conseil en urbanisme et aménagement), Ville en Œuvre (Conseil & ingénierie de projets), Aatiko Conseils (conseil aux bailleurs sociaux), le Groupe SCET constitue le seul acteur intégré de conseil et d'appui au développement des territoires.

De l'idée neuve à l'action, s'engager ensemble pour ceux qui transforment les territoires.

VOS CONTACTS

Christophe LASNIER

Directeur Général Adjoint
SCET

✉ christophe.lasnier@scet.fr

Yannick MUSSETA

Directeur du développement
ANCORIS

✉ ymusseta@ancoris.fr

Emeric BEAUGEARD

Senior manager
SCET

✉ emeric.beauregard@scet.fr

Céline BRUNET

Directrice du pôle Stratégies
ANCORIS

✉ cbrunet@ancoris.fr

Cette étude a été réalisée par **Christophe Lasnier, Yannick Musseta, Faustine Kuster, Emeric Beauguard, Clémence Binet, Marion Gielly, Audrey Van Hezel, Céline Brunet, Benoît Serpin et Aurore San Jaime.**

www.ancoris.fr

www.scet.fr